

INTERRUPTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

La réunion du Conseil d'administration de la Sécurité sociale des artistes auteurs, qui se tenait le 11 mars dernier, a été gravement perturbée par une intrusion non autorisée de manifestants, contraignant son interruption et son report.

Alors que la séance venait de commencer, un groupe de manifestants s'est introduit sans autorisation dans les locaux de la Sécurité sociale des artistes auteurs, interrompant brutalement le déroulement normal des travaux.

En l'absence de volonté de dialogue et face au refus des manifestants de quitter les lieux, le Président du Conseil d'administration a été contraint, dans un souci de sécurité et de responsabilité, de suspendre la séance.

Cet incident a empêché l'examen de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, portant ainsi atteinte au fonctionnement régulier de l'institution.

A PROPOS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

La Sécurité sociale des artistes auteurs est un organisme de sécurité sociale en charge de la gestion du régime social des artistes-auteurs. Elle a comme missions principales, l'affiliation et le contrôle du champ, l'information et l'accompagnement des artistes-auteurs dans leurs démarches sociales et la gestion d'un fonds d'action sociale.

En 2023, la Sécurité sociale des artistes auteurs a prononcé 39 134 affiliations. Le régime de sécurité sociale des artistes-auteurs compte 368 480 artistes-auteurs affiliés.

Ce communiqué de presse est disponible sur secu-artistes-auteurs.fr/presse
Contact presse : communication@secu-artistes-auteurs.fr
